

BYOD

à l'École des métiers du commerce
et de culture générale de Sierre

BYOD

an der Handels-
und Fachmittelschule Siders



BYOD

**« A l'école avec son équipement
numérique personnel**

**In der Schule mit seinem
eigenen digitalen Gerät »**



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



Département de l'économie et de la formation
Services de la formation professionnelle et de l'enseignement
École de commerce et de culture générale – S. Corinna Bille
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststellen für Berufsbildung und für Unterrichtswesen
Handels- und Fachmittelschule – S. Corinna Bille
CP 124, 3960 Sierre



eccg
hfms - sierre

Que signifie l'expression « Bring your own device » ? (BYOD)

« Bring your own device » (BYOD) est un acronyme qui signifie que les élèves utilisent leur propre équipement numérique comme un **moyen d'apprentissage** au sein de l'établissement.

L'intégration de ces outils personnels se veut rationnelle, raisonnée et exclusivement dictée par les objectifs pédagogiques. Ainsi, l'utilisation de l'appareil s'effectue uniquement à la demande de l'enseignant, lorsque l'usage de moyens numériques constitue à son sens une plus-value.

Cette démarche ne vise en aucun cas à remplacer les supports traditionnels, tels que l'écrit, dont la valeur fondamentale n'est plus à démontrer et demeure inchangée. Elle offre toutefois l'opportunité aux élèves de développer un usage efficace, responsable et citoyen des technologies actuelles.

Pourquoi une démarche BYOD à l'ECCG de Sierre ?

Nos formations ont pour mission de préparer au mieux les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur et du monde professionnel, deux environnements où le numérique est désormais omniprésent.

La démarche BYOD permet ainsi d'offrir un enseignement moderne et polyvalent, en parfaite adéquation avec les pratiques actuelles, et contribue activement à :

- Développer l'autonomie, la rigueur et l'organisation personnelle de l'élève.
- Renforcer la maîtrise des compétences numériques indispensables.
- Stimuler l'acquisition de compétences interdisciplinaires.
- Faciliter la recherche documentaire, la rédaction, la collaboration ainsi que la présentation de travaux (rapports, travaux interdisciplinaires et productions multimédias).
- Répondre pleinement aux exigences des futurs lieux de stages, des hautes écoles et du marché de l'emploi.

c

Quelles sont les règles valables lors de l'utilisation d'un équipement numérique personnel en classe ?

L'utilisation d'un équipement numérique personnel en classe implique la mise en place des règles claires. Celles-ci seront communiquées au début de l'année scolaire.

« La compétence opérationnelle est devenue un paradigme central. Pour les personnes en formation, il est essentiel que le lien entre apprentissage et quotidien soit étroit. » - Prof. Dre Cornelia Oertle, directrice de l'HEFP

Qui est concerné par le BYOD à l'ECCG de Sierre ?

Les exigences relatives à la possession et au choix d'un équipement numérique personnel varient selon la filière de formation suivie :

École des métiers du commerce

Un **ordinateur portable** personnel est **obligatoire**.

Il constitue un outil de travail indispensable dans la formation commerciale, notamment pour les activités liées aux domaines de compétences opérationnelles, à la gestion de l'information et aux travaux interdisciplinaires.

Les tablettes (de type iPad, iPad Pro ou Android) ne sont pas adaptées pour l'ensemble des activités prévues et ne peuvent, par conséquent, pas remplacer un ordinateur portable.

École de culture générale bilingue

Un **équipement numérique** personnel est **obligatoire**.

Le choix d'un ordinateur portable est à privilégier ; toutefois, une tablette équipée d'un clavier peut être envisagée comme une alternative.

École de culture générale non bilingue

Aucun équipement numérique personnel n'est exigé.

L'utilisation d'un appareil privé reste autorisée et bienvenue en classe, dès lors que l'enseignant le juge pertinent pour son cours.

Qui assume les coûts ?

L'ordinateur est considéré comme du matériel scolaire. Il est donc à la charge des parents.

Quels sont les appareils recommandés ?

L'utilisation d'un matériel informatique préexistant est encouragée, pour autant que ses caractéristiques techniques respectent le minimum requis.

En cas de nouvelle acquisition, nous recommandons d'opter pour un ordinateur portable doté, si possible, d'un écran tactile et d'un stylet, afin de permettre la prise de notes manuscrites, la réalisation de croquis ou l'annotation directe des documents à l'écran.

Il est recommandé de privilégier du matériel robuste, prévu pour un usage intensif et bénéficiant d'un support du fabricant sur plusieurs années.

Quelles sont les spécifications techniques minimales ?

Afin d'assurer une compatibilité optimale avec le réseau et les logiciels de l'école, l'appareil devra répondre aux critères suivants :

Système d'exploitation : Windows 11 ou macOS, dans la dernière version prise en charge par le fabricant.

Processeur : Intel Core i5 (10e génération ou supérieure), Apple M1/M2, ou équivalent (p. ex. AMD Ryzen série 5).

Mémoire vive (RAM) : 8 Go au minimum. 16 Go recommandé.

Écran : 13" au minimum, avec une résolution Full HD.

Stockage : Disque SSD de 256 Go au minimum. 512 Go recommandé.

Connectivité : Carte réseau Wi-Fi intégrée. Ports USB-A, USB-C et prise jack 3.5 mm (ou adaptateurs correspondants).

Accessoires : Casque filaire (pas de Bluetooth).

Quelles applications doivent être installées ?

L'enseignement s'appuie principalement sur la suite **Office 365**. À ce titre, chaque élève dispose d'un accès gratuit, lui permettant d'installer sans frais les applications requises sur son ordinateur privé.

La configuration logicielle doit également inclure un navigateur web récent (Chrome, Edge), un lecteur PDF (Adobe Reader) ainsi qu'un antivirus actuel (Microsoft Defender ou solution équivalente).

Quel support technique est assuré par l'école ?

L'ECCG de Sierre garantit un support uniquement en cas de problème en lien avec le Wifi, l'identité cantonale et la suite Office 365, pour autant que la configuration minimale requise soit respectée.

Qui puis-je contacter pour d'éventuelles questions ?

Pour toutes questions techniques, le service informatique peut être contacté à l'adresse suivante : informatique.eccgsierre@edu.vs.ch

Pour toutes questions sur les BYOD, n'hésitez pas à contacter Frédéric Moix, Directeur de l'ECCG de Sierre au 027 607 39 50 ou à l'adresse : eccgsierre@edu.vs.ch

Merci d'avance de votre collaboration.

